



ZID NORD PAS DE CALAIS

de Karaté et Disciplines Associées

89 Avenue du FAUBOURG de CAMBRAI – 59300 VALENCIENNES

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de la ZID NORD PAS DE CALAIS Samedi 26 octobre 2019

*Après vérification des licences, il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.
68 clubs présents ou représentés totalisant 188 voix.*

Le président Edmond BAUDET remercia les membres de l'assemblée de leur présence et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du comité directeur de la ZID nouvellement élus

Le président déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire de la ZID NORD – PAS DE CALAIS de KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES à 9h45.

Déroulement de cette AG.

a- Présentation par le président du rapport sur la situation morale de la ZID de la saison écoulée avec interventions de Mme LEBLOND Fabienne CST sur les actions menées après observations, et, de M LAVAINÉ Franck secrétaire général de la ZID sur les événements et du rapport sur la gestion du comité directeur.

Vote :

b- Présentation du bilan financier par M HEROLE Gabriel expert-comptable.

Vote :

c- Présentation par le président du budget prévisionnel pour la saison 2019/2020.

Vote :

Quitus

d- Lecture du rapport d'activité de Mme LEBLOND Fabienne CST de la ZID.

e- Lecture du rapport d'activité de M PAVY Alexandre responsable de la commission d'arbitrage de la ZID.

Vote :

f- Questions diverses reçues avant le 19/10/2019.

1- Présentation du PV verbal fait avec la FFK pour la constitution de la ZID et l'élection de son président ainsi que du comité directeur.

L'AG qui s'est déroulée le 29 mars 2018 à Valenciennes au Complexe sportif Pierre CAROUS a son PV sur le site de la ZID et est consultable à tout moment. Tous les clubs ont reçu l'information d'accès au document qui a été mis sur le site de la ZID ainsi qu'un exemplaire leur a été envoyé par mail.

A la question si quelqu'un a une remarque sur ce PV ? Aucune remarque.

Adopté à l'**unanimité**.

2- Présentation par le président du rapport sur la situation morale de la ZID.

Projection d'un Power Point.

Présentation faite par le président Edmond BAUDET.

Présentation des différentes compétitions et manifestations faites lors de cette saison 2018/2019.

- a- Intervention en cours par Mme LEBLOND Fabienne CST de la ZID sur les actions et propositions.

Suite aux observations faites lors des compétitions il en découle les propositions. Sur la gestion, l'organisation, la logistique et sur la convention d'objectif avec la fédération.

M Gilbert THULLIER a demandé la parole et propose à l'assemblée que lors des podiums, les compétiteurs puissent porter la veste de survêtement aux couleurs de leur club.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Mme LEBLOND parla également de la présentation du projet d'achat d'un véhicule utilitaire.

Précision donnée par le président sur ce sujet.

Grâce à M Olivier MACQUART et au travers de son commercial, il a été demandé à la direction générale CITROEN de consentir à la ZID une remise plus importante sur l'achat d'un véhicule neuf de type « JUMPER ». La remise accordée s'élève à 20 000€ pour un utilitaire neuf d'une valeur initiale de 49 000€.

La proposition fût présentée lors d'une réunion du comité directeur de la ZID et adoptée à l'unanimité.

Donc la commande est passée et nous sommes dans l'attente de la livraison qui devrait se faire pour le 15 décembre.

Ce véhicule servira pour tous dans le cadre des manifestations et compétitions et, une commission matérielle sera nommée de façon à garantir l'intégrité du matériel prêté. Cette commission assurera l'installation et la désinstallation en autre et le transport.

- b- Interventions de M LAVAINÉ Franck secrétaire général sur les événements qui ont marqué la fin de saison.

M LAVAINÉ présenta les démissions des différents membres du comité directeur.

- c- Reprise du président pour la présentation de la suite du rapport avec les points sur les différentes dépenses réalisées, l'état des licences et adhésions avec le comparatif

La ZID nouvellement créée, a dû investir dans du matériel informatique.

Pour toutes les disciplines, il a été acheté 2 ROLL-UP. Des nappes.

Présentation des différentes actions financées par la ZID, les Dons, les aides pour les stages, pour les arbitres, le versement de 7000€ à la région dans le cadre de la convention de partenariat 2018/2019.

Puis le président présenta une diapositive sur les licenciés par style.

On constate des écarts entre le 31/08/2018 et le 31/08/2019 dans presque toutes les disciplines.

Une remarque fut apportée concernant le « karaté » et le « full contact » ainsi que le « karaté contact ».

Les licenciés en « Karaté » faisaient également du « contact » mais prenaient leur licence en « karaté ». Maintenant, ils se sont licenciés dans la discipline d'où ces écarts.

Etat des licenciés :

Au 31/08/2018 : 12 718 licenciés.

Au 31/08/2019 : 12 405 licenciés.

Etat des clubs affilié.

Au 31/08/2018 : 231 clubs.

Au 31/08/2019 : 228 clubs.

- d- Vote pour adoption du rapport moral.

Adopté à **l'unanimité**.

3- Présentation par le secrétaire général sur la gestion du comité directeur.

M LAVAINÉ Franck secrétaire général de la ZID présente le rapport sur la gestion du comité directeur.

Il rappelle à l'assemblée que conformément aux statuts de la ZID, le comité directeur s'est réuni 4 fois sur l'année et que le quorum a été atteint lors de chaque réunion.

Par ailleurs, il souligne que chacun des procès-verbaux des réunions a été adopté à l'unanimité.

Dates des réunions :

Le 20 octobre 2018.

Le 23 mars 2019.

Le 15 juin 2019.

Le 27 juillet 2019.

Le rapport sur la gestion du comité directeur de la ZID Nord – Pas de Calais est soumis au vote.

Observations : 0

Le rapport est adopté à **l'unanimité**.

4- Présentation du rapport par M HEROLE expert-comptable sur la situation financière de la ZID.

Avant de donner la parole à M HEROLE, le président apporte une précision sur la raison de cette présentation.

Compte tenu de la démission de M LAMARQUE Georges trésorier général de la ZID et membre du comité directeur, après avis du service juridique de la fédération, la suite sur la gestion comptable est assurée en intérim par le président. D'où la raison de l'AG électorale qui a eu lieu au début de cette journée afin d'élire de nouveaux membres au sein de notre comité directeur de la ZID.

Parmi ces nouveaux membres, lors d'une prochaine réunion du comité directeur, sera élu un nouveau trésorier général.

Après ces explications, le président donne la parole à M HEROLE expert-comptable de la société FUDICIAIRE JMB pour la présentation du rapport sur la situation financière de la ZID.

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association

ZONE INTERDEPARTEMENTALE DU NPDC DE KARATE ET AUTR

89 Av. du Faubourg de Cambrai
59300 VALENCIENNES

relatifs à l'exercice du 29/09/2018 au 31/08/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 42 610 Euros
- Produits d'exploitation : 84 511 Euros
- Résultat net comptable : 41 400 Euros

Fait à VALENCIENNES
Le 08/10/2019
HEROLE GABRIEL
EXPERT-COMPTABLE

Après l'intervention de l'expert-comptable, le rapport sur la situation financière de la ZID est soumis au vote.

Observations : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5- Présentation par le président du budget prévisionnel de la saison 2019/2020.

M BAUDET Edmond président de la ZID Nord – Pas de Calais, assurant l'intérim, présente le budget prévisionnel pour la saison 2019/2020.

Un rappel est fait concernant le coût des compétitions.

Chaque journée a un coût pour la ZID de 4000€ à 5000€. Cela comprend les vacations des arbitres, de la commission de contrôle, de la commission sportive, des secours, des repas et des récompenses.

Il est prévu pour la saison 2019/2020 une dépense de 20 500€ pour l'ensemble des compétitions karaté et D.A.

Pour les stages, 3500€ sont prévus. Là également pour le karaté comme les disciplines associées.

De même, le secrétariat passe de la région à la charge de la ZID et cela représente des charges pour le personnel un montant de : 33 510€.

La prévision du budget pour la saison 2019/2020 sera :

Pour les charges : 137 880€

Pour les produits : 137 880€

Le budget prévisionnel est soumis au vote :

Celui-ci est adopté à **l'unanimité**.

Après ce vote, il est demandé à l'Assemblée le QUITUS sur le budget présenté.

L'assemblée donne son **QUITUS à l'unanimité**.

6- Présentation par la Commissaire Technique et Sportif et du responsable interdépartemental de l'arbitrage de la ZID des rapports d'activités.

Mme LEBLOND Fabienne présente son rapport d'activité en précisant que tout avait été dit lors de la présentation de la situation morale de la ZID.

Le rapport de la C.T.S est soumis au vote :

Celui-ci est adopté à **l'unanimité**.

M PAVY Alexandre présente quant à lui son rapport d'activité de responsable interdépartemental de l'arbitrage.

M PAVY apporte une précision concernant les compétitions dans le cadre de l'éducation nationale. Les avantages que les élèves peuvent en tirer pour le BAC et autres examens.

Le rapport R.I.A est soumis au vote :

Celui-ci est adopté à **l'unanimité**.

7- QUESTIONS DIVERSES.

Questions posées par le K.T.J.C (Karaté Tai-Jitsu Club).

Avant de répondre aux questions posées par écrit, le président a demandé si Mme LAMARQUE était présente : **non**, si M LAMARQUE était présent : **non**, si un représentant du club demandeur était présent : **non**.

Malgré leur absence, le président a tenu à répondre aux questions posées.

Un membre de l'assemblée s'est levé et a fait remarquer à l'assemblée que compte tenu de l'absence de la personne qui avait posé les questions, nous n'avions pas à y répondre. D'autres représentants de clubs ont eux aussi appuyé cette remarque.

Le président a tenu tout de même à y répondre et, a précisé qu'une demande auprès du service juridique sera faite afin d'y apporter une réponse.

A cette demande, voici la réponse.

Dès lors que vous avez reçu une question écrite de la part d'un membre de l'assemblée générale conformément à vos statuts, il me semble nécessaire d'y répondre même en l'absence de l'intéressé.

Je vous conseille d'ailleurs de faire apparaître sur votre PV la question reçue ainsi que la réponse apportée.

Objets : questions diverses

Monsieur le Président

Pour faire suite à votre courrier mail, je me permets de vous faire parvenir ce courrier par voie postale en date du 18 octobre 2019.

Quelques questions diverses :

1* - Le décret n°2016- 387 du 29 mars 2016 modifiant l'annexe 1-5 de l'article R.131-3 du code du sport prévoit que le mandat des instances dirigeantes des fédérations sportives expire au plus tard au 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les jeux olympiques d'été. Il est à rappeler également que le mandat du comité directeur des organismes déconcentrés expire au plus tard le 31 octobre qui suit les jeux olympiques d'été. Le renouvellement de leurs instances dirigeantes devra ainsi être réalisé avant le 31 octobre 2020.

Les comités départementaux devront organiser leurs assemblées générales électorales relatives à l'élection de leurs représentants des clubs entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 octobre 2020. Les ligues régionales procéderont également à l'organisation de leurs assemblées générales électorales entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 octobre 2020.

Dans la circulaire n°00S du 13 septembre 2019, les zones interdépartementales sont inexistantes et non citées dans les organes déconcentrés.

Ma question : Monsieur le Président, quand les élections des zones interdépartementales

seront organisées ? Sont-elles assujetties au même calendrier que les départements et les ligues ? L'appel à candidature sera fait à quel moment ?

Réponses aux questions N°1

Une annonce sera faite après que le comité directeur se sera réuni à cet effet afin de communiquer la date de cette AG électorale.

- Cette annonce se fera comme le prévoit nos statuts 45 jours avant.
- Il y sera mentionné également l'appel à candidature qui devra être envoyé à la F.F.K. Voir circulaire de la FFK. N°005 du 13 septembre 2019.

2* - Aujourd'hui, nous rencontrons beaucoup de problèmes dans la communication et le développement. Je note beaucoup de désertification dans les stages etc. Comme vous le savez, le site internet n'est pas toujours consulté (à tort bien sûr). Je pense que des communications de proximité aux diverses actions relatives au calendrier sont importantes (pour tous).

Ma question : Monsieur le président, quelles seront aujourd'hui, les orientations de la zone interdépartementale Nord Pas de calais pour améliorer ces deux points précités ?

Réponses aux questions N°2

Comme vous le précisez, le site de la ZID n'est pas consulté comme il se devrait.

- Est-ce que l'information est donnée aux adhérents et parents sur l'existence du site ?
- Les responsables des clubs informent-ils les licenciés des possibilités qui leur sont données d'avoir toutes les informations et réponses à d'éventuelles interrogations sur le site de la ZID ?
- Les informations que nous recevons (affiches, photos, résultats...) paraissent sur le site quand celles-ci nous sont transmises. (Après vérification et approbation...).

Réponses aux questions N°2 (suite)

- Pour de ce qui est des stages, il suffit là également de nous transmettre les informations. Sachez que pour les stages privés, aucune affiche ne sera mise en ligne en dehors des informations sur les stages (dates, heures, lieu...) et les coordonnées de la personne à contacter.

Le président apporta également une précision sur les stages et autres, sur le site de la fédération, on peut y trouver pour le Tai-Jitsu, un article « Le défi de Taï ». Pascal THIBAUT s'y exprime et met en valeur sa discipline.

3* - Cette nouvelle année sportive 2019/2020, le Tai-Jitsu a dirigé sa compétition (open Tai-Jitsu) vers la zone interdépartementale Nord Pas de Calais. A ce jour, aucun roll up ni aucune publicité n'existent pour notre style. Certes nous sommes des karatékas mais dans un style bien précis. Lors de nos compétitions, nous avons bien les rolls up du karaté mais aucune publicité de notre style (le Tai-jitsu).

Ma question : peut-on espérer que quelques-roll-up ainsi que publicités puissent être mises en œuvre pour cette saison sportive 2019/2020 ?

Réponses aux questions N°3

- Pour cette saison effectivement le TAI JITSU a reconduit la compétition de ZID Nord Pas de Calais comme la saison dernière.
- Effectivement comme vous le faite remarqué, le TAI JITSU fait partie d'un des styles du karaté d'où le nom de votre association « KARATE TAI-JITSU CLUB La chapelle d'Armentières » Aujourd'hui, pour tous les Roll-Up fournis par la fédération effectivement le TAI-JITSU n'en fait pas parti comme nombre d'autres écoles, styles...
- Votre remarque mérite malgré tout que l'on s'y intéresse, autant pour vous que pour toutes autres écoles ainsi que les différents styles d'arts martiaux. Flyers de la FFK.

Le président apporte également un complément d'information sur le fait que la fédération a fait parvenir à tous les clubs de toutes disciplines, des documents sur la communication pour la saison 2019/20120.

Pour toutes les disciplines, il est possible au travers du site « MY POSTER » de promouvoir leur(s) activité(s) par une campagne de communication personnalisée. (Création d'affiches). Il y a également des « Flyers » à personnaliser.

Le président montra le type de « Flyers » pour le Tai-Jitsu disponible pour tous les clubs.

De même, toutes les manifestations organisées par le Tai-Jitsu ont, été mises sur le site de la ZID ainsi que les photos jointes.

Intervention de M BANASZEWSKI Marc sur le fait que des Roll-up seront réalisés par la ligue (cela est prévu).

4* -Chaque année, les associés, les styles se demandent si une enveloppe financière sera dédié pour leurs disciplines dans la voie des compétitions. La stabilité des clubs de ma discipline, la désertification des actions menés sur l'année sportive sont peut -

être dû au silence annuel car nous sommes un peu laissés pour compte dans nos clubs.

Ma question: est-il possible pour le développement d'allouer un budget publicité pour chacun en dehors du budget compétition ou la zone interdépartementale Nord Pas de calais pourrait-elle mener les actions pour le développement et comment?

Réponses à la question N°4

* A cette dernière question, nous ne pouvons y répondre de suite. Elle fera partie des points qui seront à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du comité directeur de la ZID. Sachez tout de même qu'une somme a été prévue cette saison pour le TAI-JITSU. Pour de ce qui est du développement de votre pratique, charge à vous au travers des différents intervenants et référents de faire en sorte que le TAI-JITSU soit attractif et puisse se développer comme tout le monde le souhaite. Ce qui est vrai pour vous, l'est également pour tous les styles et D.A.

J'aimerais tout de même faire un rappel concernant la ZID NORD – PAS de CALAIS, cela ne fait pas 1 an que nous existons (17/11/2018), mais, au regard des actions et de l'implication que nous faisons et nous menons, il me semble que nous répondons à vos attentes et mettons tout en œuvre pour favoriser le développement et la réussite de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié les participants de la confiance accordée au comité directeur de la ZID Nord – Pas de Calais, le président clos la séance à 11H45.

Le Président
Edmond BAUDET



Le Secrétaire Général
Franck LAVAINÉ

